

/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 94-280 du 9 Septembre 1994

portant nomination de Monsieur Omer de SOUZA en qualité de Ministre Conseiller à l'Ambassade du Bénin à OTTAWA.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

CHEF DE L'ETAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Décision N°91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;

VU le Décret N°94-164 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;

VU le Décret N°92-50 du 03 Mars 1992 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;

VU le Décret N°149/PC/MFAEF/MAE/MEPTAS du 20 Avril 1965 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et les avantages matériels alloués aux Agents du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération et les textes modificatifs subséquents ;

PUR proposition du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 02 Septembre 1994 ;

D E C R E T E :

Article 1er. - Monsieur Omer de SOUZA est nommé Ministre Conseiller à l'Ambassade du Bénin à OTTAWA.

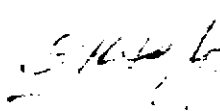
Article 2. - Dans ses nouvelles fonctions, Monsieur Omer de SOUZA bénéficiera du traitement attaché à son grade auquel s'ajouteront les indemnités et les avantages matériels alloués aux Ministres Conseillers par Décret N°149/MFAEF/MALC/MEPTAS du 20 Avril 1965 susvisé et les textes modificatifs subséquents.

.../...

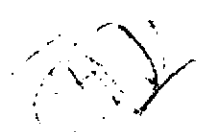
Article 3.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 9^{ème} octobre 1994

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Nicéphore SOGLO

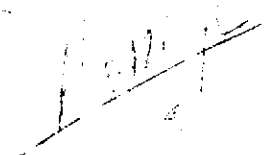
Le Ministre d'Etat à la Présidence de la
République, chargé de la Coordination de
l'Action Gouvernementale et de la Défense
Nationale,


Désiré VI

Le Ministre des Affaires Etran-
gères et de la Coopération,


Robert M. DOSSOU

Le Ministre des Finances,


Paul DOSSOU

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 MEPR-DN 4 MAEC-MF 8 AUTRES MINIS-
TERES 16 SGG 4 DB-DCCT-DSDV-DTCP-DI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-
INSAE 3 BCP-CCA 2 UNB-LNA-FASJEP 3 Amba-BENIN-OTTAWA 2 INTERESSE
JORB 1.-